

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS

par an des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

ACTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal

des 5, 6 et

et

se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne

Réclames... 50 c.

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 8

M. Laffite et C^o, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Agen, Périgueux, Bordeaux, Paris, etc. Columns include destination, omnibus, poste mixte, and omnibus times.

Cahors, le 23 Octobre 1875

Nous empruntons à la presse parisienne diverses appréciations sur le discours de M. Thiers.

Les feuilles bonapartistes attaquent vivement l'ancien président de la République. La colère de Paris-Journal se traduit en ces termes :

L'inventeur de la République conservatrice qui jusqu'alors avait préconisé la République sans républicains, s'avise aujourd'hui de découvrir que le personnel gouvernemental de la République doit être aujourd'hui exclusivement recruté parmi les républicains.

Les organes de la droite sont moins agressifs que les journaux impérialistes, mais sont néanmoins mécontents. On lit dans le Français :

Nous avons peu de chose à dire de la première partie, à laquelle tous les conservateurs ont répondu si souvent ; il importe seulement de répéter que si, le 24 mai, M. Thiers n'avait eu d'autres adversaires que ceux qui lui reprochaient de n'avoir pas fait la Monarchie, il ne serait certes pas tombé ce jour-là ; si la majorité de l'Assemblée l'a abandonné, ce n'est pas parce qu'il refusait de relever un trône, mais parce qu'il était trop complaisant pour les radicaux.

Qu'est-ce maintenant que ce « programme » dont parle avec tant de slennité l'Opinion nationale ? M. Thiers exhorte ses nouveaux amis, ceux qu'il traitait naguère de fous furieux, à rejeter, aux prochaines élections, tout homme qu'on pourrait soupçonner de ne pas être à jamais dévoué à la République. Ce conseil sera suivi et n'avait pas même besoin d'être donné. Il les engage aussi à ne pas être exclusifs et à ouvrir leurs rangs aux nouveaux convertis, pourvu que la sincérité de leur conversion ne puisse pas sembler douteuse. Il est moins probable qu'on écoute sa voix ; mais peu nous importe. Tout ceci ne se rapporte qu'à la question des personnes qu'on devra accepter ou rejeter ; mais où est le programme lui-même ? Comment M. Thiers peut-il en dresser un qui soit acceptable à ses nouveaux amis, à ces gens dont il a si souvent combattu les passions et les dogmes ? Il se tire d'affaire d'une façon bien simple.

Il énonce les problèmes à résoudre sans indiquer, même par le mot le plus vague, la solution qu'il voudrait voir triompher. « La France a, dit-il, son système financier à compléter, ses lois militaires à revoir, car celles qu'on a faites ne sont pas toutes bonnes ; ses traités de commerce à renouveler en 1876, son enseignement à développer d'après les bases de la société moderne... » Notre système financier est à compléter, soit ; mais de quelle façon ? De celle qu'indiquent les économistes et les

conservateurs, ou de celle que demandent les révolutionnaires et les socialistes ? Nous devons réviser nos lois militaires. Bien ! Donnerons-nous satisfaction, dans cette révision, à l'école démocratique, qui trouve que le principe du service personnel obligatoire a reçu trop d'atteintes dans les lois votées depuis cinq ans, ou bien les doctrinaires de la démocratie se sont-ils convertis aux idées de M. Thiers, qui persiste à repousser l'obligation du service militaire personnel pour tous les Français indistinctement, et qui tient encore au remplacement ? Nous devons refaire nos traités de commerce en 1876. A merveille ! Faut-il les modifier dans un sens restrictif de la liberté commerciale ? Faut-il en revenir aux théories protectionnistes dont M. Thiers fut toujours le défenseur ? Faut-il reprendre ces fameux droits sur les matières premières auxquels le chef du pouvoir exécutif, en 1872, tenait si fort qu'il offrait sa démission si on les refusait ? La France doit développer son enseignement. — Loin de nous la pensée de nous élever contre une telle assertion ! — D'après les bases de la société moderne, ajoute M. Thiers. Eh ! grand Dieu ! qui donc songe à donner comme bases à l'enseignement les besoins ou les idées du moyen-âge ou des sociétés antiques ? Mais M. Thiers, qui se respecte trop lui-même pour se déclarer brutalement converti à « l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque, » ne voudrait-il pas donner à penser aux radicaux qu'il est sur ce point tout près de s'entendre avec eux ?

Le Moniteur universel, qui représente une moyenne entre le centre-gauche et le centre-droit, fait les réserves suivantes :

Nous convenons que la libération du territoire fut une œuvre patriotique et qui sera le meilleur titre de M. Thiers aux hommages de la postérité. Cette postérité, il est vrai, accordera au pays lui-même une part plus grande dans cette œuvre que celle que lui fait aujourd'hui M. Thiers, mais la sienne sera encore fort belle, et nous ne voulons pas l'amoindrir.

Mais ce qu'il importe de savoir, c'est en quelle qualité M. Thiers obtint ce concours de la France qui lui permit de l'accomplir, de réduire l'insurrection de Paris et de payer cinq milliards à l'étranger.

Est-ce comme républicain que M. Thiers obtint ce concours ; ou, au contraire, comme monarchiste constitutionnel ?

Aucun doute à cet égard n'est possible. L'avènement de M. Thiers à la présidence fut, et c'est l'évidence même, un acte de réaction contre la République du 4 septembre.

S'il en eût été autrement, ce n'est pas M. Thiers qui eût été nommé président de la République, mais M. Gambetta, l'homme en qui se personnifiait avec le plus d'éclat la République.

A gauche, au centre-gauche on est satisfait. Le centre-droit trouve également des aperçus très-judicieux dans le langage de M. Thiers.

On lit dans le Temps : Le discours que M. Thiers vient de prononcer à Arcachon ne peut manquer de produire un grand effet. Tout dans ce discours, l'autorité de celui qui l'a prononcé, la hauteur de vues qui y règne, le moment même que l'orateur a choisi pour s'adresser au pays, lorsque l'Assemblée nationale va prendre fin et lorsque de nouvelles élections vont décider du sort de la France, tout se réunit pour faire de cette manifestation un acte politique considérable.

Nous ne craignons point d'être accusés de partialité en exprimant l'admiration que nous a fait éprouver le discours de M. Thiers. Il n'y a aucune exagération à dire que jamais l'éminent orateur n'avait rien produit de plus parfait. La grâce et le relief de l'expression le disputent, dans ses paroles, à la fermeté de l'esprit et à la sagesse des conseils. On éprouve comme un soulagement en passant des aigreurs et des étroitesse d'une politique de parti à ce langage élevé de l'homme d'Etat.

On lit dans la Presse :

M. Thiers s'est attaché avec un soin scrupuleux dont nous lui savons le plus grand gré, à enlever à ses paroles tout caractère de revendication. Le discours d'Arcachon n'est en aucune façon le discours d'un opposant qui pose sa candidature. Ni la loi des maires, ni la loi électorale, ni la dissolution, ni aucune des graves questions qui passionnent en ce moment l'opinion publique n'y ont été discutées ni même effleurées. Embrassant de haut et d'un coup d'œil général la situation actuelle, s'écartant avec soin de tous les détails qui nous divisent, M. Thiers s'est borné à montrer, avec cette clarté lumineuse dont il a le privilège, les avantages et la nécessité de la consolidation du gouvernement républicain.

Pour faire réussir la République, M. Thiers pense avec raison qu'il faut tout d'abord en donner la direction à des hommes qui l'acceptent franchement et loyalement. Il ne veut pas d'une République exclusive. Rallié lui-même depuis peu d'années à la République, l'illustre homme d'Etat ne repousse pas les républicains de fraîche date ; mais il n'entend pas non plus qu'on repousse avec dédain les républicains de la veille, sous le chimérique prétexte du péril social. Comme nous, il veut qu'on admette à faire fonctionner la Constitution, tous ceux qui, sans distinction de date et d'origine, admettent la Constitution, toute la Constitution.

M. Thiers conseille donc à la France d'accueillir, lors des prochaines élections, tous ceux qui ont eux-mêmes accueilli les lois constitutionnelles, et en même temps de se tenir en garde contre ceux « qui républicains le jour du scrutin, se hâteraient le lendemain de exploiter leur profession de foi par l'article des lois constitutionnelles qui stipule la révision. »

Nous terminons par un article du Journal des Débats.

Le 24 mai a été la préparation d'une tentative de restauration, et, s'il n'avait pas été cela, il aurait été la pire des révolutions parlementaires. L'Assemblée avait le droit, au total, d'essayer de rétablir la monarchie. M. Thiers, qu'elle avait mis à sa tête, convaincu de l'inutilité d'un pareil effort, n'a pas voulu s'y associer ; l'Assemblée l'a renversé, et il serait puéril de prétendre que cette détermination n'était pas, de sa part, très légitime. Mais il l'est bien plus de répéter encore aujourd'hui que M. Thiers n'était pas assez conservateur, qu'il compromettait les intérêts généraux du pays à l'intérieur et à l'extérieur, qu'il était peu respectueux pour les règles du jeu parlementaire, toutes choses bonnes à dire peut-être au moment de l'action, non plus le lendemain. C'était le décor du drame. La pièce jouée, finie et tombée, les acteurs peuvent se déshabiller et se montrer au naturel. M. Thiers seul a refusé, le 24 mai, de prendre un costume d'emprunt et de se défendre sur le terrain de parade où on voulait l'entraîner. On lui demandait de descendre en lui-même, d'interroger loyalement sa conscience et de voir si par hasard il ne serait pas radical ; il a répondu, en se dégageant des petites

manceuvres, que la République seule était possible, et que, pour son compte, il ne proposerait pas à l'Assemblée de constituer un autre genre de gouvernement.

N'est-ce pas pitié de lire encore dans quelques journaux que M. Thiers, ayant conduit la France au bord de l'abîme, a été sommé de renoncer à sa politique ou de quitter le pouvoir ? Mais l'abîme, à ce compte, nous y sommes et nous n'y sommes pas trop mal. La République est fondée. On a pu changer M. Thiers, on n'a pas aussi facilement changé une politique imposée par la nature même des choses. Cette fatalité des circonstances, M. Thiers a eu le mérite de s'en rendre compte avant l'Assemblée nationale, et l'Assemblée nationale a eu le bon sens et le patriotisme de l'accepter enfin avec une loyale résignation. Nous devons rendre hommage à l'un et à l'autre : à l'Assemblée pour n'avoir pas persisté dans une obstination qui nous aurait perdus, à M. Thiers pour le concours désintéressé qu'il donne à ses adversaires d'hier afin de les aider à accomplir l'œuvre qu'ils l'ont empêché d'accomplir lui-même. Y a-t-il, en effet, dans tout son discours, un seul mot de blâme ou de plainte adressé à ses successeurs ? Loin de là ! il les approuve, il les encourage, il les défend. Il les soutient devant l'Europe attentive et disposée à la confiance. De toutes les divisions intérieures qui peuvent modifier dans l'Assemblée le classement des divers partis, il ne dit rien. Il ne vante les mérites ni du scrutin de liste, ni du scrutin d'arrondissement. Il a son opinion personnelle, mais il ne l'impose à personne. Il se souvient qu'il a été l'homme de la France et il ne veut pas devenir exclusivement l'homme d'un parti, même du sien.

M. Thiers est très indulgent pour le parti républicain avancé : pourquoi non ? Ne l'est-il pas aussi pour les autres ? Les radicaux ne l'effraient pas, il croit qu'ils sont plus effrayants que méchants et qu'on peut, en s'y prenant bien, obtenir d'eux toutes sortes de concessions utiles. L'expérience a prouvé qu'il avait raison, et l'expérience a été plus concluante encore après le 24 mai qu'elle ne l'avait été avant. Lorsqu'on songe que les radicaux ont voté la Constitution du 25 février et que, depuis, cinq ou six seulement se sont repentis, on ne saurait vraiment en désespérer. Toutefois, nous serions peiné plus inquiets que M. Thiers si nous voyions les radicaux arriver au pouvoir. M. Thiers nous assure qu'ils ne seraient pas au pouvoir ce qu'ils sont dans l'opposition ; c'est possible, et tel est un peu le cas de beaucoup d'autres ; mais il nous semble juste de penser que les radicaux seraient au pouvoir ce qu'ils y ont été quelquefois, et cela nous suffit. C'est précisément dans l'opposition que nous admirons la sagesse des radicaux, leur sagesse pratique bien entendue, car tandis que leur conduite est irréprochable, leur esprit chimérique continue à courir les champs. Les radicaux au pouvoir débiteraient d'ordinaire par commettre deux ou trois de ces énormités sur lesquelles on ne revient pas ; après cela, ils essaient pourtant d'en revenir. Oh ! nous l'avons vu, ils sont parfois réactionnaires comme personne ne l'est ! Par malheur, l'excès dans un sens ne corrige pas l'excès dans l'autre, et quand le mal est fait, l'empirisme se présente à la France qui l'accueille. C'est pourquoi nous souhaitons que les radicaux restent quelque temps encore à l'excellente école où ils sont en ce moment, ils s'y instruisent trop pour les en faire sortir si vite. M. Thiers le sait bien, et, dans un spirituel passage de son discours, il a mieux montré sa pensée et son intention véritables. On abuse aujourd'hui du mot de radicaux ; on voit des radicaux partout. Il y a d'abord les radicaux purs et simples, puis ceux qui, sans l'être précisément, y conduisent, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive aux mortels ennemis de la République. Et encore n'y a-t-il point de radicaux parmi ceux-là, les élus,

Le petit nombre? Qui sait? On est toujours le radical de quelqu'un! M. de Belcastel, en ce moment est le radical de M. de Lorgueil. Où s'arrêter dans ces classifications infinies? Le problème est délicat! Nous croyons qu'il faut le résoudre plutôt par des considérations de pratique que par la théorie. Est radical quiconque, en apparaissant au pouvoir, menace assez les intérêts, les sentiments ou les imaginations du plus grand nombre pour amener une réaction violente en sens contraire. Les radicaux ne sont pas tous à gauche, on le voit! Nous sommes convaincus que si les radicaux de gauche arrivaient au pouvoir, les chances de l'empire augmenteraient singulièrement. Mais, à force d'éliminer les radicaux puis les semi-radicaux, puis tous ceux qui auraient été vus dans la rue saluant un suspect de radicalisme supposons que l'on fasse un gouvernement de droite immédiatement les affaires des vrais radicaux remonteraient dans le pays et, par un chemin plus long, nous reviendrions à la même menace. Toutes les oscillations trop grandes conduisent au même danger, danger que la bascule ne perde l'équilibre et ne verse dans le fossé.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Les dépêches qui nous arrivent de Milan ne parlent que de la joie des deux souverains qui viennent de se saluer et de l'enthousiasme des populations. La réception est splendide, et chacun y apporte un cœur dégagé de toute contrainte, un esprit libre de tout souvenir. C'est du moins l'avis du télégraphe; il faut bien croire le télégraphe.

L'empereur Guillaume, nous dit-il, a exprimé à plusieurs reprises la conviction que l'Italie et l'Allemagne resteraient désormais unies par une amitié cordiale et constante. L'avenir se présente donc sous les couleurs les plus roses, au milieu des feux d'artifice et des manifestations qui étouffent les bruits du passé. La presse allemande et la presse italienne sont remplies de témoignages d'admiration réciproque et de serments d'éternelle amitié. Autre temps, autre langage! En 1866, les journaux prussiens accablaient l'Italie de leurs sarcasmes menaçants; mais tout change: le mépris d'autrefois s'est transformé en une estime dont nous ne cherchons pas à suspecter la sincérité. Il y a cependant un point noir à cet horizon étincelant: l'absence de M. de Bismark. Le grand-chancelier a eu beau écrire au roi Victor-Emmanuel: «Croyez que c'est tout comme si j'étais auprès de vous», ce n'est pas, en réalité, tout à fait la même chose. La *Lombardia* avoue sans détour que la maladie de M. de Bismark n'est qu'une excuse honnête, destinée à couvrir un désaccord profond sur les questions religieuses. Malgré leur intimité, l'Italie et l'Allemagne n'ont jamais pu se mettre d'accord sur la conduite à suivre envers l'Eglise catholique. Depuis quelque temps, M. de Bismark faisait, par lui-même, de sérieux efforts pour amener le gouvernement de Rome à agir avec plus de fermeté et de décision. Il a échoué et l'entrevue des deux souverains, qui devait être une manœuvre anti-catholique n'est plus qu'une simple visite de courtoisie. «On s'est poliment, catégoriquement refusé à Rome», dit le *Nouveau Fremdenblatt*, à introduire dans la politique ecclésiastique italienne la politique prussienne, et par là on a indirectement décliné toute immixtion de l'Allemagne dans les affaires intérieures de l'Italie. La déception que cette susceptibilité italienne a causée au chancelier de l'empire allemand est, à coup sûr, le motif principal de son absence dans le cortège impérial. Telle est la vraie; il n'est pas mauvais de la mettre en regard de la vérité officielle des bulletins du télégraphe.

Pendant que la question religieuse s'agit avec éclat à Milan, le gouvernement suisse continue sa petite guerre contre les catholiques et travaille de son mieux à créer un nouveau code à coups de décrets. Nous ne relevons pas les incidents, tristement comiques, de cette lutte mesquine; ce serait trop long et trop fastidieux. Quelques faits cependant viennent de loin en loin éclairer la situation et en découvrir le véritable caractère. Voici, par exemple, le conseil municipal d'une petite commune celle de Corsier, qui combat pied à pied pour défendre son église contre le Conseil d'Etat. Sur 145 électeurs, il n'y a, à Corsier, que 17 vieux-catholiques. Peu importe! Il faut que la majorité soit dépouillée pour le plus grand profit de cette infime minorité. En vain le conseil municipal rappelle

l'article 6 de la Constitution, qui déclare la propriété inviolable, et l'esprit général de cette Constitution qui consacre le respect des majorités, la loi Reverchon est là, elle est formelle: le Conseil d'Etat à la légalité pour lui, à défaut de la justice et du sens commun: ce-la lui suffit!

Informations

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante aux archevêques et évêques:

Versailles, le 16 octobre 1875,

Monseigneur,

Le 22 juillet dernier, l'Assemblée nationale a adopté la résolution suivante:

« Art. 1^{er}. — L'Assemblée nationale se proposera du mercredi 4 août au jeudi 4 novembre 1875.

» Art. 4. — Le premier dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et les temples pour appeler ses secours sur les travaux de l'Assemblée. »

Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution des intentions de l'Assemblée nationale.

Votre Grandeur n'ignore pas que l'attention du ministre des cultes a été appelée sur la diversité des formules employées pour les prières publiques prescrites par l'article 8 du concordat.

Le souverain pontife a pensé, comme le gouvernement, qu'il convenait de revenir à la formule *Domine saluam fac Rempublicam*, adoptée en 1801 et suivie, depuis 1870, dans l'église de Saint-Louis-des-Français, à Rome, dans le diocèse de Paris et dans plusieurs autres diocèses. J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Grandeur copie de la décision du Saint-Siège.

Agréez, monseigneur l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes.

H. WALLON.

Un baquet a eu lieu dimanche à Rennes, à l'occasion de la récente promotion au cardinalat de Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes.

Le nouveau cardinal a porté un toast au pape et au maréchal de Mac-Mahon.

Le général Cissey, ministre de la guerre et député de l'Ille-et-Vilaine, a répondu par un toast au cardinal.

Voici le texte du toast du général de Cissey:

« Messieurs, avant de nous asseoir, permettez-moi à mon tour de vous proposer de boire à une santé qui nous est chère, à celle du nouveau prince de l'Eglise, à S. Em. le cardinal Saint-Marc. Dans cette circonstance solennelle, j'ai tenu, comme député d'Ille-et-Vilaine, à venir au milieu de vous, afin de m'associer à l'allégresse de mes compatriotes d'adoption et d'affection et d'apporter à cette fête le témoignage de mes sentiments d'estime et de sympathies pour le vénérable métropolitain de la Bretagne: C'est, dans une allocution touchante, Son Eminence après avoir protesté de son dévouement au pays et au chef de l'Etat, a fait un appel chaleureux à l'esprit de concorde et de paix. Comme ministre de la guerre, j'ai une autorité particulière pour parler de la paix et je le fais hautement par ce que je suis soldat et que je parle à une assemblée de Bretons qui n'ont jamais failli à leur noble devoir: plutôt la mort qu'une tâche à l'honneur! Je reconnais avec Son Eminence que cette paix est pour les peuples le premier des biens. Aussi, à mon tour, j'exprime le vœu que les souverains qui tiennent dans leurs mains les destinées des peuples, restent toujours comme en ce moment animés de ces nobles sentiments de concorde qui font la prospérité des nations. A. S. E. le cardinal Saint-Marc! »

L'empereur d'Allemagne a annoncé à l'impératrice Augusta que son entrée à Milan a été indescriptible et qu'il n'a jamais vu chose semblable; il a admiré l'illumination du dôme et de la place. L'empereur, dans ce télégramme, dit que le roi d'Italie a été d'une extrême amabilité. Le même journal constate que les princes impériaux de Prusse ont télégraphié au roi que la visite du premier empereur d'Allemagne au premier roi d'Italie rendra plus solides encore les liens qui unissent l'Italie à l'Allemagne. Le roi a conféré le collier de l'Annunciation au second fils du prince impérial de Prusse.

Quelle belle politique, nationale et française, que celle de Napoléon III en Italie!!!

CHAUFFAGE A BON MARCHÉ.

MM. Alphonse et Davioud, membres de la commission du chauffage municipal de Paris, doivent examiner aujourd'hui samedi un nou-

veau procédé chimique qui, au point de vue de la santé et du bon marché, laisse loin derrière lui tous les modes de chauffage connus.

La France consume chaque année 34 millions 500,000 stères de bois. Elle n'en produit que 17 millions 700,000 stères. Elle est donc forcée de faire venir de l'étranger près de la moitié du bois nécessaire à sa consommation. D'où la cherté de ce combustible.

Or, un chimiste est parvenu, en allumant du bois moulu, imprégné de sels inoffensifs, à procurer une chaleur de printemps qui, bien que ne dégageant ni gaz, ni fumée, puise dans son propre foyer l'oxygène dont tout calorifique a besoin pour s'alimenter. L'air ambiant n'est ainsi nullement atteint. La santé y gagnerait en même temps que la fortune publique, car il suffirait de 14 millions de stères, c'est-à-dire d'une quantité de bois inférieure à notre production, pour chauffer tous les logements de France durant les hivers les plus rigoureux.

On conçoit que le ministre des travaux publics ait désiré avoir un rapport sur cette découverte qui, utilisée dans tous les établissements de l'Etat, procurerait au Trésor une économie de près de 80 0/0. L'inventeur, en effet, estime qu'il suffirait de deux kilos et demi de bois moulu pour chauffer douze heures durant cent mètres cubes d'air. Or le prix de deux kilos et demi de bois moulu, chimiquement préparé, variera entre vingt et vingt-cinq centimes. Jamais découverte ne fut plus bienfaisante.

Chronique locale

et méridionale.

Les réservistes de la classe 1867, incorporés à Cahors dans le 7^e de ligne ont été renvoyés le 22, dans leurs foyers. Le 20 au matin, avant de désarmer ces jeunes gens, une revue du lieutenant-colonel avait eu lieu, et dans une allocution chaleureuse M. de Conchy avait félicité les réservistes de leur zèle, de leur discipline et de leurs progrès.

Nos compatriotes peuvent rentrer dans leurs familles la tête haute, avec la satisfaction d'avoir dignement rempli un devoir patriotique.

L'édilité cadurcienne ayant décidé que la porte de l'entrée du cimetière serait réparée, un chantier de maçons a été établi à cet endroit depuis quelques jours. Comme ce portail remarquable qui fait partie de l'ancien rempart de notre ville, construit vers le milieu du XIV^e siècle, est une des constructions les plus curieuses de cette époque et fait l'admiration de tous les voyageurs éclairés qui passent par Cahors, les amateurs d'archéologie de notre ville suivaient avec une grande anxiété les travaux, sachant qu'ils n'étaient pas exécutés sous la direction immédiate de M. Favas, qui en avait eu l'initiative dans l'ancien conseil municipal et qui a donné des garanties de son savoir faire dans ce genre, par la belle réparation de notre Pont Valentré. Or, ces inquiétudes sont arrivées à nos oreilles et ont été l'objet d'un récent entrefilet dans le *Journal du Lot*. Il y avait en effet des craintes très justifiées dans les rapports qui nous ont été faits par des personnes dont nous connaissons le savoir et la sincérité.

Ainsi, on nous avait dit que le chemin de ronde avait été coupé; c'était vrai puisque la porte que l'on voit ouverte, dans une gravure de 1865, a été bouchée. Il est vrai que ce passage était barré avec des pierres sèches depuis quelques années déjà, mais tout archéologue visitant ces ruines s'en rendait compte et voyait l'endroit où l'homme chargé de lever la herse passait pour remplir son office. Mais, comme actuellement on refait solidement les joints des pierres, la susdite porte aurait disparu à jamais. Nous apprenons avec plaisir que M. le Maire a donné l'ordre de rétablir ce passage qui relie la chambre de la herse au chemin de ronde des anciennes fortifications. Tout le monde comprend aisément que notre entrefilet ne pouvait viser l'entrepreneur de ces travaux dont nous connaissons l'intelligence et l'intégrité. On nous annonce d'ailleurs que M. le Maire se propose d'appeler la *Société des Etudes* à lui donner des avis sur ces travaux et sur d'autres questions du même genre.

Un paquet contenant plusieurs paires de gants a été déposé au bureau de police de Cahors par M. G..., qui l'a trouvé dans la rue.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 18 août 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

Sont présents tous les membres du Conseil. M. Calmels d'Artinsac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté sans observations.

Nomination de la Commission départementale.

M. le président propose au Conseil, conformément à la délibération prise dans la séance d'hier, et aux termes de l'article 2 de la loi du 10 août 1871 d'élire la commission départementale.

Le Conseil procède immédiatement, au scrutin secret, à la nomination de cette commission.

Sept membres sont nommés comme la précédente année. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants:

Votants : 28 :

MM. Brugalières obtient	27 suffrages.
Lafon de Caix	17 —
Bessières	16 —
Mayzen	16 —
Le baron Dufour	16 —
Demeaux	15 —
De Gozon	15 —
Cambres	13 —
Duphénéux	12 —
Teillard	11 —
Roques	10 —
De Verninac	10 —
Vaissié	9 —

MM. Brugalières, Lafon de Caix, Bessières, Mayzen, baron Dufour, Demeaux et de Gozon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été proclamés membres de la commission départementale.

Un incident se produit sur ce vote; le Conseil décide qu'il n'en sera pas fait mention au procès-verbal.

Tabacs. — Permis de culture. — Commission.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de trois membres du Conseil général pour faire partie de la commission des permis de culture pour l'année 1876; il donne le résultat suivant:

Votants : 27. — Bulletins blancs : 2.

Arrondissement de Cahors.	
MM. Mayzen	17 voix.
Cambres	4
Pierre Dufour	2
Pradines	2
Arrondissement de Gourdon.	
MM. Le baron Dufour	17 voix.
De Verninac	6
Sérager	2
Calmels d'Artinsac	1
Arrondissement de Figeac.	
MM. De Lamaze	16 voix.
Duphénéux	8

MM. Mayzen pour l'arrondissement de Cahors, baron Dufour pour l'arrondissement de Gourdon, et de Lamaze pour l'arrondissement de Figeac, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont nommés membres de la commission des permis de culture des tabacs.

Bureaux de tabacs. — Commission.

Votants : 28. — Bulletins blancs : 5.

MM. Calmels d'Artinsac	15 voix.
Cambres	7
Mayzen	1

M. Calmels d'Artinsac ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est nommé membre de cette commission.

Tribunaux de commerce. — Formation de la liste des électeurs. — Commission.

Votants : 26. — Bulletins blancs : 5.

Arrondissement de Cahors.	
MM. Pradines	18 voix.
Bessières	17
Saux	17
Cambres	3
Pierre Dufour	2
Lafon de Caix	1
Demeaux	1
Limayrac	1
Depeyer	1
C ^e Murat	1
Arrondissement de Gourdon.	
MM. De Gozon	17 voix.
Calmels d'Artinsac	16
De Marquessac	15
De Verninac	5
Sérager	4
Le baron Dufour	3
Cuniac	1
Duphénéux	2

MM. Pradines, Bessières et Saux, pour l'arrondissement de Cahors; MM. de Gozon, Calmels d'Artinsac et le C^e de Marquessac, pour l'arrondissement de Gourdon, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres de cette commission.

Vœux. — Dépôts.

M. le Président fait donner lecture de trois vœux qui lui sont remis.

Le premier, signé par MM. Cambres, Brugalières, Pierre Dufour, Teillard et Pradines, tendant à la suppression de la distinction que la loi du 10 avril 1867 fait en ce qui concerne les écoles publiques de filles, entre les communes qui ont 500 habitants et au-dessus, et celles qui ont un chiffre moindre, et à l'application de cette loi, sans exception à toutes les communes.

A ce qu'il soit, par voie de suite, pourvu à l'entretien des écoles publiques de filles dans les communes qui ont moins de 500 habitants, au moyen des ressources énumérées notamment dans la loi du 15 mars 1850 et dans la loi du 10 avril 1867, et accordées aux écoles publiques de filles dans les communes de 500 habitants et au-dessus.

Le second, signé par MM. Vital, Sérager, de Verninac et de Lamaze, tendant à la prompt discussion par l'Assemblée

nationale du projet du chemin de fer de Saint-Denis, près Martel, à Champagnac (Cantal), et cela sans préjudice du chemin de fer décrété, depuis longtemps, de Saint-Denis, près Martel, à Aurillac.

Le troisième, relatif à l'établissement d'un courrier ou voiture entre Saint-Oéré et la station du Rougé, passant par Soussayrac, signé par MM. de Lamaze, C^{te} de Marquessac, de Gozon, Calmels d'Artinsac, Limayrac, Vital et Fraysse. Ces trois vœux demeureront déposés sur le bureau, conformément au règlement et seront renvoyés à la commission des vœux.

Dépôt du rapport de M. le président de la Commission départementale.

M. Lafon de Caix président de la commission départementale, donne lecture de son rapport sur les opérations de cette commission, et le dépose sur le bureau conformément à la loi.

Acte lui est donné de ce dépôt.

Liquidation de la pension de M. Bénéch, ancien chef de division.

Au nom de la commission des finances, M. le baron Dufour propose au Conseil d'admettre la demande de M. Bénéch, ancien chef de division à la Préfecture, pour être admis à la retraite; le montant de la pension est liquidé à 736 fr.

Le Conseil admet la demande de M. Bénéch, avec droit aux arrérages depuis le 15 avril 1872, jour où il a été relevé de ses fonctions, et décide que sa pension sera inscrite à l'article 6 du sous-chapitre XIII du budget de 1876.

M. Cuniac demande si cette liquidation aura pour effet d'empêcher la priorité qui est due à la pension de M. Favas, la caisse des retraites paraissant ne pas devoir suffire.

M. le préfet répond que l'arrêté de mise à la retraite de M. Favas, a précédé celui qui a été pris en faveur de M. Bénéch.

Employés départementaux. — Demande de M. Lafèche.

Le même rapporteur, au nom de la même commission, propose au Conseil de rejeter la demande formée par M. Lafèche, ancien sous-chef de bureau à la sous-préfecture de Figeac, tendant au remboursement des retenues opérées sur son traitement, par le motif qu'aux termes de l'article 17 du décret organique du 20 décembre 1865, comme employé démissionnaire, M. Lafèche ne peut prétendre à ce remboursement, ni à aucune indemnité.

Le conseil rejette, bien que la situation du pétitionnaire lui paraisse digne d'intérêt.

Budget. Sous-Chapitre XIII.

M. Pierre Dufour, au nom de la même commission, propose au Conseil de maintenir à 50 fr. le crédit relatif aux dépenses du conseil de salubrité, porté à l'article 1^{er}.

De maintenir à 400 fr. le crédit destiné à assurer les mesures contre les épidémies (Art. 2);

A 6,000 fr. l'allocation applicable aux avances pour travaux d'intérêt public à la charge des particuliers;

Et à 2,600 fr. le crédit affecté aux frais d'impression des procès-verbaux des délibérations du Conseil général, de la commission départementale, du rapport de M. le préfet, et des budgets et comptes départementaux, et d'inscrire au budget de 1876 une somme de mille francs pour impression des cartes d'électeurs (Art. 3 et 4).

Sous l'article 5, M. le Préfet propose une augmentation de cent francs, en faveur de M. Huillet, ancien employé de la Préfecture, infirme et âgé de 80 ans. La commission des finances approuve cette proposition, ainsi que celle d'attribuer à M^{lle} Figeac, jeune, la totalité du secours annuel de 180 fr. qu'elle partageait précédemment avec sa sœur aînée aujourd'hui décédée.

Le crédit de l'article 5 se trouverait ainsi élevé à 2,330 fr. En ce qui concerne l'article 6, le rapporteur expose : que la caisse de retraite des employés départementaux possède un revenu de 14,820 fr.

Les pensions imputées sur ces fonds s'élèvent à 10,954 fr. par suite du décès de MM. Lafon et Tarayre, pensionnaires qui étaient compris pour une somme de 2,244 fr.

Il reste disponible une somme de 3,866 fr. La commission des finances propose de prendre sur cette dernière somme le montant de la pension de M. Favas, liquidée à 3,433 fr. et de voter à l'article 5 un crédit de 12,392 fr., qui serait réparti entre

MM. Toulza.....	1,716
Mourguès.....	1,443
Bargues.....	1,314
Lacam.....	1,333
Latapie.....	1,450
Brousse.....	1,255
Castagné.....	1,462
M ^{me} Gombault.....	668
MM. Vailles.....	1,015
Bénéch.....	736

12,392

Enfin, en ce qui concerne les articles 7, 8, 9, 10, 11 du sous-chapitre XIII, M. Pierre Dufour propose l'adoption des conclusions de M. le Préfet, et il demande le renvoi à la commission des finances pour l'article 12 relatif aux dépenses imprévues.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Société des Etudes du Lot. — Subvention.

Au nom de la même commission, M. le C^{te} Murat propose au Conseil d'accorder une subvention de 200 fr. à la Société des Etudes du Lot, à titre d'encouragement pour les études et recherches intéressantes qu'elle fait sur l'histoire du département.

Cette somme serait portée au Sous-Chapitre 10, article 5. Ces conclusions sont adoptées.

Atlas cantonal du Lot. — Demande de subvention. — Rejet.

Le même rapporteur exprime, au nom de la même commission, le regret que la situation financière du département ne lui permette pas encore de proposer un secours au frère Zéduphin, instituteur à Castelnau, pour la publication de son Atlas cantonal du Lot, œuvre qu'elle reconnaît cependant utile et digne d'encouragement.

Le Conseil s'associe à ce regret.

Bureaux de la préfecture. — Remaniement.

M. Cuniac, rapporteur de la commission des travaux publics, expose au Conseil les débats qui se sont élevés au sein de cette commission, au sujet de la proposition de M. le Préfet, tendant à une nouvelle installation des services départementaux dans l'hôtel de la préfecture.

Les plans et devis dressés par M. Tourette, architecte départemental, en vue de cette installation, ont été examinés par la commission; la dépense s'élèverait à 60,000 fr. Dans ce chiffre n'est pas comprise la dépense du mobilier indispensable pour garnir les bureaux à construire à neuf, ni l'imprévu, accessoire obligé de tout devis.

(A suivre).

MAIRIE DE CAHORS

Bourses d'Internes au Lycée de Cahors.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les habitants que deux bourses d'internes, établies au moyen des fonds de la succession Galdemar, sont vacantes au Lycée de Cahors.

Ne seront admis à concourir que les élèves déclarés admissibles par la commission instituée par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour l'obtention des bourses dans les lycées.

Les candidats devront produire, en outre, à l'appui de leur demande :

- 1^o Leur acte de naissance ;
- 2^o Le certificat d'études délivré par le directeur de l'établissement dont ils suivent les cours.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la mairie, jusqu'au cinq novembre prochain.

Cahors, le 22 octobre 1875.

Le Maire,
Paul CANGARDEL.

Nous apprenons la mort de M. Mazembert, curé de St-Jean-Mirabel, décédé le 13 octobre.

A son audience du 19 octobre, le tribunal de simple police de Cahors a prononcé 24 condamnations, savoir :

- 6 contraventions à la police du roulage.
- 4 pour tapage injurieux.
- 2 pour fermeture tardive.
- 1 pour construction sans autorisation.
- 2 pour achat de denrées avant l'heure.
- 5 pour défaut de balayage ou dépôt d'ordures.
- 1 pour dégâts dans les champs.
- 2 pour manque au règlement sur la boucherie.
- 1 pour manque au règlement sur les filles soumises.

Le nommé Malique, habitant à Cahors, fut condamné par le tribunal correctionnel de ce chef-lieu, le 18 septembre dernier, à 40 francs d'amende pour rébellion et injures envers un agent de police; appel ayant été interjeté, la Cour a condamné les sus-nommés à 40 francs d'amende et 10 jours de prison par son jugement du 13 octobre courant.

On lit dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Dans la soirée de lundi une grande émotion régnait dans notre ville.

Des groupes nombreux, formés dans les rues, commentaient avec animation l'événement qui venait de se produire.

Les gendarmes, lancés dans toutes les directions, traversaient au grand galop la place de la cathédrale, descendaient la rue de la mairie et se dispersaient sur toutes les routes qu'ils devaient explorer.

Le télégraphe transmettait les avis du parquet de Montauban à toutes les autorités judiciaires et de police du département et des départements limitrophes.

Voici ce qui s'était passé :

Un repris de justice, malfaiteur de la pire espèce, qui venait d'être condamné aux dernières assises de Tarn-et-Garonne à la peine de 20 ans de travaux forcés pour vol commis au préjudice de la sœur chargée de la surveillance des malades à l'hospice civil de Montauban, s'était évadé immédiatement après le repas du soir, de la maison d'arrêt où il était détenu en attendant son transfert sur la Nouvelle-Calédonie.

Les faits relevés par l'instruction à la charge du condamné Narcisse le représentaient comme un homme très dangereux et dont l'audace ne connaissait point de bornes.

C'est, en effet, en escaladant une fenêtre élevée de deux mètres au-dessus du sol, qu'il s'était introduit, le 19 mai dernier, dans la chambre de la sœur Joséphine, où il avait dérobé, en forçant un meuble, une somme de 60 francs.

Quelques jours plus tard, le 31 mai, il commentait, dans le même appartement et dans le même meuble, un second vol qui témoignait de l'énergie criminelle et de la force physique de ce dangereux malfaiteur.

Pour pénétrer dans l'enclos de l'Hospice il avait dû escalader le mur d'enceinte, haut de trois mètres, qui présente de nombreuses anfractuosités. Se dirigeant ensuite vers le bâtiment où se trouve le cabinet de la sœur Joséphine, il pénétra dans ce cabinet en s'introduisant dans le grenier, enleva deux planches, et par l'ouverture ainsi pratiquée il descendit dans le cabinet où le précédent vol avait été commis.

C'est en raison de ces faits que Narcisse fut condamné à sa peine de 20 ans de travaux forcés.

Au cours de l'instruction il s'était précipité

sur M. le juge d'instruction en lui disant : « Je vais te dévisser la tête. » Cette tentative lui avait valu une condamnation à quinze mois de prison et cinq ans de surveillance.

Précédemment il avait subi une condamnation à cinq ans de réclusion pour vol.

Et il n'est âgé que de 24 ans !

On comprend combien devait être active et incessante la surveillance exercée sur cet audacieux criminel, et pourtant il a su déjouer toutes les mesures et s'évader de la prison dans les circonstances suivantes :

Immédiatement après la soupe du soir, c'est-à-dire vers cinq heures 1/2, les prisonniers se rendaient à leur dortoir selon l'habitude de la maison.

Narcisse avait à traverser un appartement dont on réparait le plafond, et qui par suite était étançonné. Déjà les projets d'évasion devaient germer dans son esprit, car il lui a suffi de s'arrêter un instant dans cet appartement, pour juger aussitôt tout le parti qu'il pouvait tirer de cette circonstance favorable.

S'élançant d'un bon sur l'échafaudage il souleva une brique et se trouva dans la chambre occupée par M. Gayon, entrepreneur des constructions de la caserne; ouvrant ensuite la porte de cette chambre, il n'a eu qu'à descendre l'escalier et il est sorti de cette maison sans être inquiété, comme un ouvrier qui vient de chercher du travail.

On nous dit au dernier moment que Narcisse, qui avait dû prendre le chemin de fer à la gare de Saint-Jory, a été arrêté à Toulouse, à l'arrivée du train par un ancien employé de bureau de M. le Commissaire central de Montauban, qui avait eu de fréquentes occasions de voir ce criminel.

Nous ne donnons cette nouvelle que sous toute réserve, et nous engageons tous nos concitoyens à faire bonne garde, car il se pourrait bien que pour donner le champ, le condamné Narcisse se fût caché dans la ville pendant qu'on le cherche au-dehors.

Voici son signalement :

Marie-Louise, Narcisse-Ambroise, âgé de 24 ans, taille ordinaire, cheveux châtains, longs, moustaches, légers favoris.

Signes particuliers : cicatrice au-dessus de l'œil droit.

Vêtements : casquette toile blanche, pantalon toile bleue, mauvaises bottines.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne de ce matin que nous recevons à l'instant :

Narcisse, le forçat évadé qu'on recherchait avec tant d'activité depuis quelques jours, a enfin été arrêté hier matin à onze heures et réintégré à la Maison d'arrêt.

Le temps nous faisant défaut, nous renvoyons à demain le récit de cette dramatique arrestation.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 Octobre.

Naissances.

Mouly, Jean-Léon, St-Henri.
Molinier, Alfred-Jean, faubourg Labarre.
Bouyssou, Joséphine, rue Ste-Claire.
Caminade, Marie-Louise, rue St-James.

Mariages.

Salinié, Jh-Lucien, et, Rosières, Amélie.

Décès.

Laur, Eugénie, 44 ans, rue Mascoutou.
Verbiguier, Guillaume, cultiv., 46 ans, (hospice).
Gaubert, Pierre, cultiv., 74 ans, faub Cabessut.
Tayzac, Jean, chiffonnier, 47 ans, rue du château.
Combalt, Marie, 75 ans, Darnis.
Marty, Eugénie-Alice, 6 mois, faubourg Cabessut.

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
24	Diman. s Raphaël.	
25	Lundi. s Cupan.	St-Germain.
26	Mardi. s ^{ss} Reliques.	Vers.
27	Mercre. s Frumence.	Cazals.
28	Jeudi. ss Simon et J	Soturac, Ussel.
29	Vend. s Narcisse.	
30	Samedi s Théophile.	Limogne.

Lunaisons du mois de Octobre.

- ☉ P. Q. le 7, à 4 h. 13 du soir.
 - ☽ P. L. le 14, à 11 h. 24 du soir.
 - ☾ D. Q. le 21, à 2 h. 22 du soir.
 - ☼ N. L. le 29, à 3 h. 22 du matin.
- Périgée, le 16. — Apogée, le 4.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Direction de M. Cassius.

Dimanche 24 octobre 1875.

1^{re} représentation et pour les débuts de la troupe,

La Vie de Bohème, drame de mœurs en 5 actes, par Henri Murger

Le spectacle sera terminé par :

L'Amour qu' c'est qu' ça ?

Vaudeville en un acte.

Bureaux à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

Dernières nouvelles

Paris, 22 octobre 11 h. 35 matin.

Une note publiée par le Journal officiel, dit que le comité central de secours aux inondés s'est réuni hier et qu'il a décidé que les habitants pauvres et peu aisés des localités récemment inondées, recevraient des secours pour la reconstruction des maisons, l'achat du mobilier et des bestiaux, dans les mêmes proportions que les victimes des inondations du mois de juin.

Une nouvelle somme d'un million a été votée pour aider les commerçants et les industriels et favoriser la reprise des affaires.

Le Comité a également décidé que les pertes de récoltes et de terrains enlevés donnaient lieu à des allocations, d'après les états de situation fournis par des fonctionnaires compétents.

Les sommes actuellement dépensées ou engagées par le Comité dépassent 24 millions.

Bourse de Paris.

Paris, 23 octobre 1875.

Rente 3 p. %.....	65.75
— 4 1/2 p. %.....	95.10
— 5 p. %.....	104.90

Bulletin Vinicole

Bordeaux, 18 octobre.

L'opération des vendanges continue à suivre son cours dans notre département. A l'heure actuelle, la cueillette est terminée en Médoc. Les palus sont plus en retard, et, dans certaines communes, telles que Montferand, on a à peine mis la main à l'œuvre. Les écoulements faits jusqu'à présent ne peuvent donner une idée exacte de la qualité, bien que les pronostics soient bons. En effet, on trouve dans les cuves écoulées de malbec et de merlot, une maturité qui se manifeste par du sucre et de la couleur; toutefois, on y voudrait plus de gras et plus de chair. Les cuves de caberney et de verdot viendront-elles donner à cette première partie du vin de 1875 les qualités qui lui manquent ? Il peut être permis de l'espérer, d'après l'aspect général des cuves de ces derniers cépages. En tout cas, pour éviter une déception possible, il est sage d'attendre encore avant de se prononcer d'une manière un peu sérieuse.

Mézin (Lot-et-Garonne), 17 octobre.

Commencées par un temps exceptionnellement beau, dans les premiers jours de ce mois, nos vendanges viennent d'être suspendues par des pluies réellement torrentielles qui n'ont pas discontinué pendant les journées du 11, 12 et 13 courant. La moitié de la récolte est encore sur pied et est plus ou moins compromise; elle ne pourra dans tous les cas être amassée que péniblement, les terres sont détrempées pour longtemps et la température est devenue glaciale.

Les calculs les plus rigoureux promettent une très-bonne année moyenne, c'est-à-dire de 17 à 18,000 hectolitres, dont les trois quarts, soit 13 à 14,000 hectolitres en vin blanc destiné à la chaudière, et un quart, ou 4 à 5,000 hectolitres en excellent vin de table, bien coloré, bien moelleux, droit de goût et du poids de 10 à 12.

Tout ce qui s'est cueilli avant les pluies donnera un vin supérieur à celui de l'année dernière; il est difficile d'apprécier encore la qualité de ce vin qui reste à vendanger.

Les affaires sont absolument nulles en ce moment, il se trouve fort peu de vin de 1874; les rares détenteurs ne veulent les céder qu'à chauds et très chauds deniers.

Pézenas (Hérault), 18 octobre.

Il est presque sûr aujourd'hui que tous les vins vendangés après les pluies iront aux flammes; ceux qui ont été faits avant (ils sont bien rares) sont assez rouges, mais avec peu de couleur. Cependant ces derniers se vendent facilement, depuis fr. 8 jusqu'à fr. 12 l'hect., nu, selon mérite, pris chez le vigneron.

Narbonne (Aude), 18 octobre.

Les vendanges sont à peu près terminées dans tout notre vignoble, et on se livre activement aux décaivons et aux pressurages.

La quantité pourrait satisfaire la généralité de nos propriétaires, à l'exception de ceux de la plaine, qui ont à peu près tout perdu par le fait des inondations. Mais il y a un revers à la médaille, et si nos foudres se sont remplis, nous ne savons trop encore à quelles conditions ils se videront, et c'est là le point capital.

La main-d'œuvre est plus chère que jamais, les vendanges ont été laborieuses et très-dispendieuses, et cependant les cours ne s'établissent pas et les nouveaux produits sont sans demande, au moins pour le moment.

Il y a là une situation anormale, exceptionnelle, extraordinaire, et sur laquelle il nous est impossible de fournir des explications acceptables.

Faits Divers

Empoisonnement par les champignons. Il vient de mourir, à Limoges, dans les circonstances que nous allons rapporter, M. Antoine Sixt, âgé de trente et un ans, chef de chantier à la compagnie des fontaines, demeurant petit faubourg Manigne, n° 8. Sixt était originaire de Saint-André (Savoie).

Il y a huit jours, M. Sixt était allé à la campagne et il y avait fait une abondante récolte de champignons de l'innocuité desquels il n'était probablement pas très assuré.

En rentrant chez lui, il remit ces champignons à sa femme, qui se hâta de les faire cuire pour le dîner.

Pendant que la femme Sixt épluchait ces dangereux cryptogames, elle remarqua que quelques-uns d'entre eux avaient une vilaine

apparence et étaient gluants. Elle en fit l'observation à son mari, qui la raila de ses craintes et ajouta : « Eh bien ! si tu n'en veux pas, je les mangerai seul ! »

Cependant les champignons furent préparés, et l'homme et la femme en mangèrent au dîner commun.

Mal en prit à Sixt, qui en mangea beaucoup; et comme il en restait, il les conserva et les emporta le lendemain à son chantier, où il acheva de les manger.

Le lendemain matin, en se levant, la femme Sixt se rendit à la rivière où elle voulait laver du linge. Elle y était à peine arrivée, qu'elle éprouva de violentes coliques, que sa face devint violette puis verdâtre. Tous les symptômes de l'empoisonnement commençaient à se manifester.

Les femmes qui étaient avec elle au lavoir s'empressèrent de venir à son secours. On ramena cette malheureuse chez elle. Bientôt les vomissements arrivèrent et c'est grâce à eux si la femme Sixt est encore au nombre des vivants.

Le soir, Sixt, en revenant de son travail, apprit l'indisposition de sa femme et ne s'en montra pas ému outre mesure, croyant à une indisposition.

Ceci se passait samedi soir. A peine Sixt fut-il assis auprès du lit de sa femme que lui-même fut pris d'affreux vomissements. Il passa la plus horrible nuit, résista au mal, et eut l'imprudence de n'appeler un médecin que lundi matin. L'homme de l'art constata que Sixt était empoisonné, et tous les efforts qu'il a pu faire pour l'arracher à la mort ont été inutiles.

Sixt fut transporté à l'hôpital dans la journée de mercredi. Il y est mort le lendemain. On l'a enterré ce matin.

Voilà un exemple qui devrait rendre plus prudents ceux qui, ne connaissent guère ou mieux pas du tout les champignons, ont l'imprudence d'en cueillir et d'en manger, sans s'être assurés de leurs propriétés inoffensives ou mortelles.

(Haute-Vienne).

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On sous-

crit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Le Voleur, cabinet de lecture universel, n'est pas seulement le moins cher de tous les journaux populaires illustrés, c'est encore le plus intéressant, le plus récréatif, le plus attrayant, le plus varié, bref le plus complet de tous les recueils destinés à parler à la fois à l'esprit et aux yeux. Publication expressément littéraire, étrangère à toute écoterie et à tout esprit de parti, le **VOLEUR** embrasse, à l'exclusion de la politique, l'universalité des sujets susceptibles d'intéresser, d'amuser et d'instruire.

Romans, nouvelles, œuvres d'imagination et de fantaisie, voyages, biographies de célébrités contemporaines, sciences, beaux-arts, théâtres, tribunaux, propos du jour, extraits de livres nouveaux, sans oublier l'ACTUALITÉ, qui constitue un de ses principaux éléments; en un mot, le **VOLEUR** justifie merveilleusement son sous-titre : *Cabinet de lecture universel*.

La partie illustrée, non moins riche et non moins variée que le texte, se compose de :

Scènes de romans et de théâtre, gravures d'actualité, illustrations extraites des plus belles publications françaises et étrangères, copies de tableaux du Salon et de chefs-d'œuvre de toutes les écoles, portraits, vues, monuments publics, modes, caricatures, rébus, musique.

Par le programme qui précède, on peut juger que le **VOLEUR** est un recueil unique en son genre, sans concurrent ni similaire dans la presse parisienne, et tenant lieu de tous les journaux, car il se compose, ainsi que son titre l'indique, de la fleur et du dessus du panier de toutes les publications quotidiennes, périodiques ou autres.

Le **VOLEUR** paraît tous les vendredis, par numéro de 16 pages, grand in-4° à trois colonnes, dont 4 pages illustrées (par an 52 numéros avec table et couverture).

Le prix d'abonnement dont le bon marché est sans précédent et sans exemple, est pour la province, de 8 fr. par an, 4 fr. 50 par semestre.

Bureaux à Paris, rue des Saints-Pères, 30.

On s'abonne par mandats de poste ou timbres-poste (Affranchir).

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. En s'abonnant pour un an à dater du 1^{er} octobre,

on reçoit gratuitement tous les numéros parus du **CAPITAINE SATAN**, grand roman de Louis Gallet, en cours de publication depuis le 1^{er} août.

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, l'*Opinion* s'est décidée, tant que siègera la Chambre, à donner tous les jours

6 pages au lieu de 4

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 46 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de l'*Opinion*, 3, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite : le **Siège de Paris**, un beau volume in-8°.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant A. Laytou.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; sa'ons et devant d'autel brodé or.

TABLEAU DES DISTANCES

soigneusement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

SIROP ET PATE DE BERTHE

A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exigez la signature manuscrite : BERTHE, M^m. Réveil, Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 30 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHE ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. pour les Départements. 4 fr.

MACHINES A COUDRE RÉDUCTION DE PRIX



(A partir du 1^{er} Octobre 1875)

AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA C^{ie} "SINGER"

Produisant actuellement 30,000 Machines par mois.

241,679 MACHINES VENDUES PENDANT L'ANNÉE 1874 (Chiffre Officiel)

4 DIPLOMES D'HONNEUR — PLUS DE 100 MÉDAILLES DE 1^{re} CLASSE

RECONNUES LES MEILLEURES POUR FAMILLES & ATELIERS

Prix : 175 francs.

AVEC GUIDES ET ACCESSOIRES

UNE ANNÉE DE CRÉDIT (PAR PAIEMENTS MENSUELS)

REMISE AU COMPTANT : 10 POUR CENT.

Garantie sur facture — Apprentissage gratuit

Maison Principale : 94, boul. Sébastopol, Paris. Succursales à Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Besançon

Seul dépositaire à Cahors, Cangardel & fils aîné, mercerie.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
- Payables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûlier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et colorées, broché. 80 fr.
- Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
- OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
- L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 480 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ce catalogue.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.